

DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Efficience, Finances et Qualité Qualité et Gestion des Risques

Amiens, le 3 février 2023

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date 1^{er} septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2019 nommant Madame Sylvie BEAUCAMP en qualité de Directrice des soins, chargée des opérations et de la conduite des projets institutionnels au CHU d'Amiens-Picardie et au CH de Doullens à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la note de service n°51/21 du 06 mai 2021 modifiant notamment l'organisation de la Direction de la qualité et de la gestion des risques désormais confiée à Madame Sylvie BEAUCAMP ;

Vu la note de service n°101/2021 du 13 septembre 2021 modifiant l'organisation du Pôle Efficience, Finances et Qualité ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2022 nommant Monsieur Francis KRAUSE en qualité de Directeur Adjoint au C.H.U. Amiens-Picardie à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée en date du 9 janvier 2023 établi entre Monsieur Vincent DUPONT et le Centre Hospitalier Universitaire Amiens-Picardie ;

Vu la note de service n°171/22 du 2 janvier 2023 relative à la prise de fonctions de Monsieur Francis KRAUSE en qualité de Directeur Adjoint au sein du Pôle Efficience, Finances et Qualité à compter du 2 janvier 2023 et de Monsieur Vincent DUPONT en qualité de Directeur Adjoint et Coordonnateur du Pôle Efficience, Finances et Qualité à compter du 9 janvier 2023 ;

Vu l'organigramme de direction du 5 janvier 2023 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature permanente est donnée à Madame Sylvie BEAUCAMP, Directrice des soins, à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens :

1.1 Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction de la Qualité et Gestion des Risques à l'exception des documents suivants :

- 1 Les marchés publics
- 2 L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux), au-delà du seuil défini réglementairement pour les marchés de procédures adaptées de fournitures et de services
- 3 Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- 4 Les sanctions disciplinaires

1.2 Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction de la Qualité et Gestion des Risques à l'exception :

- ⇒ Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère...)
- ⇒ Des courriers adressés à la Préfecture
- ⇒ Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
- ⇒ Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du Conseil de surveillance
- ⇒ Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
- ⇒ Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. ou aux directeurs des autres U.F.R.
- ⇒ Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie BEUCAMP, Directrice des soins, délégation de signature est donnée dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 de la présente décision à Monsieur Vincent DUPONT, Directeur Adjoint et Coordonnateur du Pôle Efficience, Finances et Qualité, puis à Monsieur Francis KRAUSE, Directeur Adjoint.

Article 3 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

Article 4 : Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation sur leur poste de Madame Sylvie BEUCAMP, Directrice des soins, Monsieur Vincent DUPONT, Directeur Adjoint, Coordonnateur du Pôle Efficience, Finances et Qualité et Monsieur Francis KRAUSE, Directeur Adjoint ; elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.


La Directrice Générale,
* Danielle PORTAL

La Directrice des Soins,


Sylvie BEUCAMP

Le Directeur Adjoint,
Coordonnateur du Pôle Efficience et Qualité


Vincent DUPONT

Le Directeur Adjoint,


Francis KRAUSE